



## COMPETENCE EAU POTABLE – GRILLE TARIFAIRE DES PRESTATIONS

### BORDEREAU DE PRESTATIONS

<p><b>Signalisation de chantier</b> Ce prix rémunère la fourniture, mise en place et dépose de la signalisation de chantier y compris circulation manuelle ou par feux tricolores <i>Le forfait : soixante-cinq euros</i></p>	65,00 €
<p><b>Dépose de pavés et repose</b> Ce prix rémunère le démontage des pavés, la récupération et la repose de ceux-ci. <i>Le mètre carré : cinquante-deux euros</i></p>	52,00 €
<p><b>Sable de carrière y compris transport</b> Ce prix rémunère le sable de carrière <i>Le mètre cube : vingt-huit euros</i></p>	28,00 €
<p><b>Gravier lavé 0/20 y compris transport</b> Ce prix rémunère le gravier lavé 0/20 <i>Le mètre cube : trente et un euros</i></p>	31,00 €
<p><b>Réfection de chaussée provisoire en grave émulsion ou en enrobés à froid</b> Ce prix rémunère une réfection provisoire en grave émulsion y compris préparation de la réfection définitive <i>Le mètre carré : treize euros</i></p>	13,00 €
<p><b>Fonçage à l'outil pneumatique</b> <i>Le mètre linéaire : quatre-vingt euros</i></p>	60,00 €
<p><b>Démolition de chaussée ou trottoir</b> Ce prix s'applique à la démolition des chaussées, y compris le sciage, et à l'évacuation des déblais. La largeur prise en compte est la largeur théorique de tranchée majorée de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0.40 m (soit 0.20 m de chaque côté de la fouille) pour les chaussées</li> <li>• 1 m (soit 0.50 m de chaque côté de la fouille) pour les chaussées pavées La longueur prise en compte sera celle de la tranchée.</li> </ul>           La profondeur prise en compte sera de 0,20 m maximum. <i>Le mètre carré : sept euros et trente centimes</i></p>	7,30
<p><b>Grillage avertisseur ordinaire</b> Ce prix rémunère la fourniture et pose de grillage avertisseur plastique posé à 0.5 m au-dessus de la génératrice supérieure de la conduite (bleu pour AEP) <i>Le mètre linéaire : un euro et dix centimes</i></p>	1,10 €
<p><b>Tuyaux en PEHD série alimentaire 16 bars 19/25</b> <i>Le mètre linéaire : deux euros et cinquante centimes</i></p>	2,50 €
<p><b>Tuyaux en PEHD série alimentaire 16 bars 24.8/32</b> <i>Le mètre linéaire : trois euros et cinquante centimes</i></p>	3,50 €
<p><b>Tuyaux en PVC série 16 bars 19/25</b> <i>Le mètre linéaire : quatre euros et vingt centimes</i></p>	4,20 €
<p><b>Tuyaux en PVC série 16 bars 24,8/32</b> <i>Le mètre linéaire : quatre euros et vingt centimes</i></p>	4,20 €



<b>Tuyaux en PVC série 16 bars 33/40</b> <i>Le mètre linéaire : cinq euros et trente centimes</i>	<b>5,30 €</b>
<b>Branchements eaux potable</b>	
<b>Forfait DN 25 mm</b> Forfait pour branchement particulier jusqu'à 5,00 mètres (D 25 mm) sans traversée de chaussée (la longueur du branchement est mesurée entre l'axe de la canalisation d'eau potable et au droit de la niche à compteur) comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tranchée pour pose de canalisation de branchement en terrain ordinaire</li> <li>• Fourniture et pose d'une canalisation en polyéthylène (D 19/25 mm) y compris les pièces spéciales et raccords</li> <li>• Raccordement sur la canalisation publique</li> <li>• Fourniture et pose d'un robinet vanne ou d'une prise en charge ou d'arrêt, de son tube allonge et sa bouche à clé</li> <li>• Fourniture et pose d'un tabernacle ou patin de fixation sur PVC</li> <li>• Fourniture et pose d'un robinet d'arrêt avant compteur</li> <li>• Fourniture et pose d'un système anti-pollution</li> <li>• Remise en état du terrain à l'identique</li> <li>• Droit d'accès au service public pour un compteur</li> <li>• Robinet provisoire pour essai pression</li> <li>• Suppression de l'ancienne bouche à clé en cas de renouvellement de réseau</li> </ul> <i>L'unité : six cent cinquante euros</i>	<b>650,00</b>
<b>Plus-value par ml supplémentaire au Forfait DN 25 mm</b> Plus-value par mètre linéaire de canalisation supplémentaire au-delà de 5,00 mètres (sans traversée de chaussée) comprenant les mêmes sujétions que celles mentionnées au Forfait DN 25, <i>Le mètre linéaire : vingt et un euros</i>	<b>21,00</b>
<b>Forfait DN 32 mm</b> Forfait pour branchement particulier jusqu'à 5,00 mètres (D 32 mm) sans traversée de chaussée (la longueur du branchement est mesurée entre l'axe de la canalisation d'eau potable et au droit de la niche à compteur) comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tranchée pour pose de canalisation de branchement en terrain ordinaire</li> <li>• Fourniture et pose d'une canalisation en polyéthylène (D 32 mm) y compris les pièces spéciales et raccords</li> <li>• Raccordement sur la canalisation publique</li> <li>• Fourniture et pose d'un robinet vanne ou d'une prise en charge ou d'arrêt, de son tube allonge et sa bouche à clé</li> <li>• Fourniture et pose d'un tabernacle ou patin de fixation sur PVC</li> <li>• Fourniture et pose d'un robinet d'arrêt avant compteur</li> <li>• Fourniture et pose d'un système anti-pollution</li> <li>• Remise en état du terrain à l'identique</li> <li>• Droit d'accès au service public pour un compteur</li> <li>• Robinet provisoire pour essai pression</li> <li>• Suppression de l'ancienne bouche à clé en cas de renouvellement de réseau</li> </ul> <i>L'unité : sept cent trente euros</i>	<b>730,00</b>
<b>Plus-value par ml supplémentaire au Forfait DN 32</b> Plus-value par mètre linéaire de canalisation supplémentaire au-delà de 5,00 mètres (sans traversée de chaussée) comprenant les mêmes sujétions que celles mentionnées au Forfait DN 32. <i>Le mètre linéaire : vingt-trois euros</i>	<b>23,00</b>



<p><b>Forfait DN 40 mm</b>  Forfait pour branchement particulier jusqu'à 5,00 mètres (D 40 mm) sans traversée de chaussée (la longueur du branchement est mesurée entre l'axe de la canalisation d'eau potable et au droit de la niche à compteur) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tranchée pour pose de canalisation de branchement en terrain ordinaire</li> <li>• Fourniture et pose d'une canalisation en polyéthylène (D 40 mm) y compris les pièces spéciales et raccords</li> <li>• Raccordement sur la canalisation publique</li> <li>• Fourniture et pose d'un robinet vanne ou d'une prise en charge ou d'arrêt, de son tube allonge et sa bouche à clé</li> <li>• Fourniture et pose d'un tabernacle ou patin de fixation sur PVC</li> <li>• Fourniture et pose d'un robinet d'arrêt avant compteur</li> <li>• Fourniture et pose d'un système anti-pollution</li> <li>• Remise en état du terrain à l'identique</li> <li>• Droit d'accès au service public pour un compteur</li> <li>• Robinet provisoire pour essai pression</li> <li>• Suppression de l'ancienne bouche à clé en cas de renouvellement de réseau</li> </ul> <p><i>L'unité : sept cent quatre-vingt euros</i></p>	780,00
<p><b>Plus-value par ml supplémentaire au Forfait DN 40</b>  Plus-value par mètre linéaire de canalisation supplémentaire au-delà de 5,00 mètres (sans traversée de chaussée) comprenant les mêmes sujétions que celles mentionnées au Forfait DN 40.  <i>Le mètre linéaire : vingt-cinq euros</i></p>	25,00

<p><b>Forfait déplacement de compteur</b>  Forfait pour déplacement d'un compteur ou de préparation d'un emplacement comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de la canalisation</li> <li>• Mise en place de la niche à compteur</li> <li>• Pose de la manchette à l'emplacement de l'ancien compteur</li> <li>• Raccordement sur le branchement existant avec fourniture du matériel nécessaire dans la limite maxi de 5 ml, y compris le raccordement après le nouveau compteur</li> </ul> <p><i>L'unité : quatre cents dix euros</i></p>	410,00
--	--------

<b>Regards à compteurs</b>	
<p><b>Regard à compteur au sol PVC</b>  Y compris fonds et <u>couvercle PVC</u>  <i>L'unité : cent cinq euros</i></p>	105,00
<p><b>Regard à compteur au sol PVC</b>  Y compris fonds et <u>couvercle fonte</u>  <i>L'unité : cent soixante-quinze euros</i></p>	175,00
<p><b>Regard à compteur au sol renforcé 250 KN</b>  Y compris fonds et couvercle  <i>L'unité : deux cent cinquante-deux euros</i></p>	252,00
<p><b>Regard à compteur hors sol</b></p>	sur devis
<p><b>Rail support à compteur</b>  <i>L'unité : quatre-vingt-trois euros</i></p>	83,00
<p><b>Col de cygne de contrôle PE 25</b>  <i>L'unité : vingt-huit euros</i></p>	28,00



<b>Compteurs</b>	
<b>Compteur volumétrique DN 15</b> <i>L'unité : quatre-vingt-cinq euros</i>	85,00
<b>Compteur volumétrique DN 20</b> <i>L'unité : quatre-vingt dix</i>	90,00
<b>Compteur volumétrique DN 30</b> <i>L'unité : deux cent euros</i>	200,00
<b>Compteur volumétrique DN 40</b> <i>L'unité : deux cent trente-cinq euros</i>	235,00

<b>Nourrices</b>	
<b>2 compteurs alim 25 mm</b> <i>L'unité : trente euros</i>	30,00
<b>2 compteurs alim 32 mm</b> <i>L'unité : trente-huit euros</i>	38,00
<b>3 compteurs alim 32 mm</b> <i>L'unité : cinquante-deux euros</i>	52,00
<b>4 compteurs alim 32 mm</b> <i>L'unité : soixante-cinq euros</i>	65,00

### Prestations diverses

<b>Ouverture de compteur</b> Forfait ouverture de compteur. <i>L'unité : trente euros</i>	30,00
<b>Résiliation, fermeture</b> Forfait pour résiliation, fermeture <i>L'unité : vingt euros</i>	20,00

<b>Personnel seul</b>	
Frais de personnel pour des prestations en régie ou dans le cadre de convention de mise à disposition ou pour le compte de tiers	
<b>Ingénieur</b> <i>l'heure : soixante euros</i>	60,00
<b>Technicien et Agent de maîtrise</b> <i>l'heure : cinquante-cinq euros</i>	50,00
<b>Electromécanicien et agent d'exploitation</b> <i>l'heure : quarante euros</i>	40,00



<p><b>Contrôle technique des Points d'Eau Incendie</b>          Contrôle technique des points d'eau incendie (poteau et bouches incendies, réserve naturelle et artificielle) comprenant l'ensemble des mesures et contrôles imposés par arrêté préfectoral y compris l'établissement d'un rapport de visite          Ce prix s'applique pour le contrôle des PEI publics et privés dans le cadre d'une campagne de contrôle programmée  <i>l'unité : quarante euros</i></p>	40,00
--	-------

<b>Maintenance technique des Points d'Eau Incendie</b>	sur devis
--	-----------

<b>Frais de gestion</b>	
Frais de gestion appliqués aux travaux et prestations réalisés par la régie ou par une entreprise extérieure. <i>pourcentage du montant HT des travaux : dix pour cent</i>	10,00%

<b>Frais d'accès au service</b>	
Frais d'accès au service d'eau potable applicable à chaque souscription d'un contrat d'abonnement y compris frais de gestion Forfait : trente euros	30,00

<b>Taux majoration des pièces</b>	30,00%
-----------------------------------	--------

<b>Révision des prix applicable à l'ensemble des prix du bordereau</b> Les prix pourront évoluer en fonction des prix des matériaux	
<b><u>Procédures administratives (courriers en recommandé avec accusé de réception)</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès au compteur</li> <li>• Non-paiement de facture</li> <li>• Mise en demeure avant fermeture</li> </ul>	12 € 12 € 12 €
<b><u>Ouverture ou fermeture de branchement</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Simple mise en service ou simple demande de fermeture</li> <li>• Réouverture suite à fermeture sur décision du service suite à usage abusif ou non conforme (10 fois le montant de la part fixe)</li> </ul>	30 € 450 €